



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
السلطة الوطنية المستقلة للانتخابات
تنسيقية السلطة الوطنية المستقلة المنطقة الجغرافية الاولى
مندوبية السلطة الوطنية المستقلة القنصلية العامة للجزائر بباريس

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 12 JUIN 2021

COMMUNIQUE

RELATIVE A LA CARTE D'ELECTEUR

L'Autorité Nationale Indépendante des Elections, Délégation du Consulat Général d'Algérie à Paris, informe les ressortissant(e)s algérien(nes), immatriculé(e)s et inscrit(e)s sur la liste électorale de notre Poste Consulaire, résidant(e)s dans les départements de: **Paris (75), Cher (18), Indre (36), Indre-et-Loire (37), Loir-et-Cher (41), Loiret (45), DOM-TOM (97)**, que :

- Les cartes d'électeurs délivrées antérieurement à la promulgation de l'ordonnance n°21-02 du 10/03/2021 demeurent valables jusqu'à la fin de leur validité.
- Tout électeur peut exercer son droit de vote, s'il est inscrit sur la liste électorale.
- L'électeur titulaire d'une carte d'électeur ne peut exercer son droit de vote que dans le bureau de vote.

Le numéro et l'adresse du bureau de vote sont mentionnés sur la carte d'électeur.

- A défaut de présentation de la carte d'électeur, tout électeur peut exercer son droit de vote, s'il est inscrit sur la liste électorale.
- Il doit être muni, le jour du scrutin, d'une carte nationale d'identité ou de tout document officiel prouvant son identité.
- La carte d'électeur peut être retirée auprès de la délégation de l'autorité nationale indépendante des élections dont le siège se trouve au niveau du Consulat Général d'Algérie à Paris.
- Elle peut être retirée du Centre ou du Bureau de vote, le jour du scrutin, au vu des pièces d'identité et après émargement sur un registre ouvert à cet effet.